

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 janvier 2016

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2016

N°2016-01-04

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 61
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 2

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 9

L'an 2016 et le 28 janvier 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Brossac, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Hélène GOUFFRANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAIGNES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme GARD Patricia, Mme LELIEVRE Dominique M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoit - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAIGNES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. GALLAIS Denis - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIZENGEARD : M. GADRAT Christian - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : Mme DUMONTET Jocelyne, M. HUGUES Jacky - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. VERGNION Philippe, M. PRISSET Christian, M. BARBOT Jean-Pierre - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. CHABOT Jean-Michel, M. GAILLARD Eric, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole.
M. GUERN Joël, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. DESSE Bernard, M. DUBROCA Allain, M. DECELLE Guy, M. NEBOUT Franck.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) ;
M. HUGUES Jacky (Touvérac) a donné pouvoir à Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac).

N°4 – Objet : Soutien au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Baignes

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que la société EDF EN France envisage d'implanter un parc éolien situé au lieu-dit Montmille à Baignes Sainte-Radegonde, commune propice à ce type d'implantation.

Renseignements pris auprès de la mairie de Baignes Sainte-Radegonde, ce projet, en développement depuis 2012, comprendrait huit éoliennes et deux postes de livraison. La hauteur de l'installation serait de 180 m en bout de pale et les emprises nécessaires à l'exploitation couvriraient 4,8 hectares. L'électricité produite serait acheminée, via deux postes de livraison et une liaison souterraine, vers le poste électrique de Montendre, à 14 km du parc.

Monsieur le Président fait part de certains éléments contenus dans le résumé non technique de l'étude d'impact :

- Le potentiel éolien du site laisse supposer un productible énergétique de 53 850 000 KWh / an, soit la consommation électrique moyenne de 19 200 personnes.
- Le projet permettrait d'éviter le rejet de plus de 43 000 tonnes de CO₂ par an, dans l'hypothèse où il se substituerait à 100 % à une production électrique par énergies fossiles.
- L'aire d'implantation du projet n'est pas directement concernée par un zonage naturel d'intérêt de protection, de gestion ou d'inventaire. En outre, il est noté l'absence d'incidences négatives sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km.
- Aucun impact majeur sur la faune, la flore protégée et l'habitat naturel n'est à craindre du fait que l'aire concernée soit en zone de culture intensive et que cette implantation ait été retenue hors habitats favorables à la chasse ou au gîte de la chauve-souris.
Seule la reproduction de l'œdicnème criard pourrait être fortement perturbée si les travaux étaient réalisés à la période qui y est propice.
- La conception du parc serait adaptée à l'éloignement des habitations (plus de 500 mètres) et aux règles acoustiques exigées par la réglementation en vigueur.

Monsieur le Président précise en outre que, si ce projet est retenu, cela permettra à la commune de Baignes de percevoir de l'ordre de 40 000 € par an (taxe foncière incluse) et à la CdC4B, par l'intermédiaire de l'IFER, environ 130 000 € par an.

Une enquête publique a eu lieu du 28 septembre au 30 octobre 2015 et la commune de Baignes, par délibération en date du 06 novembre 2015, a émis un avis favorable quant à ce projet d'implantation.

Au regard des arguments exposés précédemment, Monsieur le Président propose de soutenir ce projet.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- apporte son soutien à ce projet particulier d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Baignes ;

AR PREFECTURE

016-241600501-20160128-DEL_2016_01_04-DE
Reçu le 08/02/2016

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 08 FEV. 2016.....
Publié ou notifié le : 08 FEV. 2016.....
Touvérac, le 08 FEV. 2016.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 1^{er} février 2016
le Président,
Jacques CHABOT.



[Handwritten signature]